



COMMUNE DE  
SIGNY-AVENEX

**PREAVIS MUNICIPAL**  
**N° 05 / 2020**  
**AU CONSEIL GENERAL**

---

**concernant**

**Rapport de gestion**  
**Exercice 2019**

**DELEGUE MUNICIPAL: M. Frédéric Rey, Syndic**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et de l'article 88 du règlement du Conseil Général du 3 décembre 2013, la Municipalité vous présente son Rapport de Gestion pour l'exercice 2019.

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis n° 04/2020.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2019.

## **1. Administration Générale**

### **1.1 Résumé**

Outre la gestion courante des affaires communales, il n'y pas eu de projet majeur durant cette année. Bruno Dard, élu le 25 novembre 2018, est entré dans sa fonction de municipal en remplacement de Michel Bally, démissionnaire après 19 ans au service de la commune. La répartition des dicastères n'a pas changé. Bruno Dard reprenant le service des routes, eaux, égouts, épuration, gaz et éclairage public.

La Municipalité a déposé 6 préavis au Conseil Général (cf point 1.11) qui ont tous été acceptés. Une réponse a été donnée au postulat RF Baumgartner & U. Meier relatif à l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la Route de Signy jusqu'à Petit-Eysins.

La fonction de vice-Syndic a été assurée par M. Jacques Mühlemann du 1 janvier au 31 décembre 2019.

La Municipalité a tenu 37 séances au cours desquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la commune et pris les décisions dans les compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil Général.

Les séances sont protocolées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible à chaque membre de l'exécutif. Si nécessaire, des photocopies sont mises à leur disposition.

En plus des réunions ordinaires de la Municipalité, les municipaux représentent la commune dans diverses associations intercommunales et comités dont les activités majeures sont répertoriées dans ce rapport.

## 1.2 Organisation

<b>Frédéric Rey</b>	<b>Bruno Dard</b>	<b>Jacques Mühlemann</b>	<b>Gudrun Russig</b>	<b>Yves Dalebroux</b>
<i>Remplaçant</i>	<i>Remplaçante</i>	<i>Remplaçant</i>	<i>Remplaçant</i>	<i>Remplaçant</i>
<b>Bruno Dard</b>	<b>Gudrun Russig</b>	<b>Yves Dalebroux</b>	<b>Bruno Dard</b>	<b>Jacques Mühlemann</b>
<b>Administration générale</b> Organisation communale Personnel Intérêts généraux Juridique Informatique Archives  <b>Finances</b> Budget et comptes annuels Emprunts et financements  <b>ADCV</b>	<b>Eaux</b> SAPAN  <b>Egouts - Epuration</b> AEB  <b>Gaz</b> SI  <b>Routes</b>  <b>Éclairage Public</b>  <b>Région de Nyon</b> Délégué au CI	Déchèterie int.  Employé communal  <b>Parc, promenade et cimetière</b> Entretien  <b>Bâtiments communaux</b> Entretien  <b>SDIS Nyon-Dôle</b> CODIR  <b>ORPC</b> CODIR  <b>AIAB</b> CODIR  <b>AEE</b> Président du CI	<b>Mises à l'enquête</b> Règlement des constructions STI : Service Technique Intercommunal  Urbanisme  <b>Région de Nyon</b> Membre du CODIR depuis le 1.07.2018  SDAN	<b>AEE</b> CODIR  <b>AIAB</b> Délégué au CI  <b>Clinique Dentaire</b> Délégué au CI  <b>ARAS</b> Délégué au CI  <b>ORPC</b> Délégué au CI  <b>SDIS Nyon-Dôle</b> Délégué au CI  <b>Police</b>  <b>Vignes &amp; Terrains communaux</b>  <b>Cultes</b>

## 1.3 Personnel communal

La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur des personnes motivées, fidèles et compétentes tant au niveau administratif que sur le terrain. Elle profite de ce rapport pour les en remercier chaleureusement.

Mme Marianne Bardel	0.6 EPT	secrétaire municipale, contrôle des habitants
M. Carlos Costa	1.0 EPT	employé communal

La gestion de bourse communale est confiée à Mme Béatrice Wanner correspondant à un 0.2 EPT. Elle remplace également la secrétaire communale lors des vacances de cette dernière.

En outre, il arrive ponctuellement que des personnes œuvrent pour les bienfaits de la commune, soit pour une tâche spécifique, soit pour un remplacement. La Municipalité tient également à remercier ces personnes pour leur contribution au bon fonctionnement de la commune :

Mme M. Fernandes Gomes	Entretien des locaux de l'administration
M. R-F. Baumgartner	Déchèterie intercommunale & déneigement
M. R. Rochat	Contrôle des chantiers
M. Ch. Miaz	Remplacement employé communal
M. Y. Christinet	Soutien déneigement

#### 1.4 Service des Archives

La gestion pratique des archives est assurée par la secrétaire communale sous la supervision du syndic conformément à la loi sur les archives (LArch). Une fois par année, la société Pro Archives Conseils vient établir un archivage annuel et vérifier que le tout soit conservé conformément à la loi sur les archives.

Les archives sont conservées dans un local dédié dans le bâtiment de l'administration communale.

#### 1.5 Visite annuelle du Préfet

Au moment de la rédaction du préavis, la visite annuelle du Préfet n'a pas pu se dérouler à la date prévue en raison de la pandémie du Covid-19. Aucune date n'a encore été planifiée.

#### 1.6 Délégations de compétence du Conseil Général à la Municipalité

La Municipalité n'a pas eu besoin de faire usage de la compétence d'autorisation générale de plaider, de l'autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant l'année 2019, ni de l'autorisation d'emprunter et de cautionner.

#### 1.7 Suivi des observations et remarques des années précédentes

- Par la commission de Gestion et Finances

Le rapport de la commission de Gestion et Finances de l'exercice 2018 n'a pas soulevé de point majeur qui devait être pris en compte pour l'exercice 2019.

La commission de gestion relève l'excédent des revenus, contre un excédent de charges budgété, Ce qui a permis à la Municipalité d'effectuer des amortissements ordinaires et extraordinaires et une augmentation des fonds de réserve.

- Par le réviseur externe

Au moment de la rédaction du préavis, le rapport du réviseur n'est pas encore rédigé.

## 1.8 Soutien des activités communales

Conformément à ce qui avait été prévu au budget, la Municipalité a soutenu financièrement les activités de l'Amicale Villageoise et du Kiwi-Club (Aînés). Cela a notamment permis d'organiser les manifestations suivantes :

- Brûlage des sapins
- Financement de la fête du 1<sup>er</sup> août (organisé par la commune de Grens en 2019)
- Noël des enfants
- Repas et sortie du Kiwi Club (pour les plus de 64/65 ans)
- Fenêtres de l'Avent
- Participation à la sortie de l'AMIVISA à Basse-Ruche
- Participation à la Fête des Chapeaux
- Journal mensuel « Générations » offert aux aînés de la commune

Il est à relever que la Fondation Signéranne a offert un montant de CHF 10'000.- en complément de soutien pour l'organisation des activités communales. Ce montant couvre en grande partie les frais d'organisation à charge de la commune et la Municipalité tient ici à remercier la Fondation.

La Municipalité remercie vivement l'Amicale Villageoise et toutes les personnes impliquées pour les activités qui sont organisées afin d'encourager les rencontres entre les habitants du village

## 1.9 La Fondation Signéranne

Une convention a été signée le 23 mai 2016 entre la Municipalité et la Fondation. Elle régit notamment les aspects suivants :

- Location des locaux pour l'administration communale
- Utilisation de la salle communale et des locaux annexes
- Mise à disposition du parking de l'auberge
- Conciergerie extérieure des bâtiments propriété de la Fondation

La commune bénéficie directement de la création de la Fondation au travers des actions suivantes :

- Dons et subventions offerts pour les activités : CHF 10'000.- selon détails au point 1.8 ci-dessus.
- La commune prête, sous forme notamment de deux emprunts bancaires ATF et d'un prêt à la Fondation pour un montant total de CHF 4'300'000. Outre la prise en charge totale des intérêts débiteurs, la Fondation verse une commission de CHF 21'500.- par an à la Commune pour la mise à disposition de ces prêts.
- Propose des logements à loyer abordable en priorité aux habitants de Signy-Avenex qui en font la demande
- Suite à la vente des bâtiments, la commune n'a plus à s'occuper de l'entretien des bâtiments. En contrepartie, la commune bénéficie de locaux pour son administration et gère les locations de la salle communale.
- En fonction de ses résultats annuels, la Fondation soutient des projets de la municipalité. Ainsi les travaux réalisés dans le cimetière en 2019 ont été pris en charge par la Fondation

et le loyer de l'administration et de la salle communale a été offert par la Fondation en 2019 (CHF 50'000.-).

Les intérêts de la commune sont suivis par un membre de la municipalité, membre de la fondation. En 2019, il s'agit de Monsieur Frédéric Rey.

#### 1.10 Carte journalière CFF

Chaque jour, 6 cartes journalières CFF "Commune" sont à disposition des habitants des 9 communes d'Asse et Boiron (Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex) au prix de CHF 47.00 la carte.

La mise à disposition des cartes et la gestion administrative est effectuée par la commune de Chésereux. Un décompte annuel est effectué et les coûts sont repartis entre les neuf communes. Pour 2019, le taux de réservation n'a pas été suffisant pour couvrir les coûts d'achat des cartes. Le déficit total à répartir entre les communes est de CHF 7'450.25 La part à la charge de la commune de Signy-Avenex est de CHF 503.20 (répartition du coût par nombre d'habitants).

#### 1.11 Conseil Général

Le Conseil Général a tenu 3 séances durant l'année 2019 sous la présidence de M. Eugène Pradervand.

Le Conseil s'est prononcé sur 6 préavis municipaux :

- 01/2019: Réaménagement du cimetière
- 02/2019 : Comptes 2018
- 03/2019: Rapport de gestion Exercice 2018
- 04/2019: L'Arrêté d'imposition 2019
- 05/2019 : Le crédit d'étude pour le réaménagement de la Route cantonale RC 19 Signy-Avenex-Grens, tronçon Fléchères-Moulin Veillet
- 06/2019: Budget 2020

Tous ces préavis ont été acceptés et la Municipalité remercie le Conseil Général de sa confiance.

#### 1.12 Motions-postulats-référendums-pétitions-interpellations

Un postulat concernant la création d'un chemin piétonnier a été déposé par M. R-F Baumgartner et M. U. Meier lors du Conseil Général du mois de juin 2018. La Municipalité y a répondu lors de la séance du mois de mars. Le Conseil a renvoyé le postulat à la Municipalité pour des informations complémentaires. La réponse n'a pas été donnée en cours d'année, la Municipalité ayant un an pour établir son rapport.

### 1.13 Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

L'AIAB est propriétaire de bâtiments. La plus grande partie du patrimoine est constituée de bâtiments scolaires secondaires qui sont mis à disposition de l'AEE (Association Enfance Ecole). Les produits locatifs devraient permettre à l'association d'être autoportante. Le montant à charge directe des communes est constitué des frais engendrés par la piscine de Chésereux principalement.

Activités majeures 2019 :

- ESEP : Transformation de l'ancienne bibliothèque en 3 salles de classe de dégagement et de 2 petites salles de pédagogie
- ESEP : Modification de l'infirmerie avec ouverture de 2 fenêtres à 2 battants
- ESEP : Acceptation de soutenir le futur biotope à raison de Fr.10'000.-
- Piscine : Modification de la zone ludique par la suppression de la bosse centrale
- Cessation d'activité de la buvette à la piscine
- Le Codir n'est pas favorable pour que l'AIAB soutienne le projet du nouveau complexe sportif de Gingins
- Le Conseil intercommunal s'est prononcé sur les préavis suivants
  - o Préavis 01/2019 Compte 2018
  - o Préavis 02/2019 Demande de crédit de CHF 28'000.- pour sonorisation salle de gym et terrain de sport
  - o Préavis 03/2019 Demande de crédit de CHF 43'300.- pour l'aménagement de l'éclairage extérieur et garage à vélos
  - o Préavis 04/2019 demande de crédit de CHF 300'000.- pour réaménagement de l'ancienne bibliothèque
  - o Préavis 05/2019 Demande de crédit complémentaire de CHF 966'138.64 pour la construction du restaurant scolaire
  - o Acceptation du budget 2020

### 1.14 La Région de Nyon (Conseil Régional du district de Nyon)

La participation financière de la commune de Signy-Avenex aux activités de La Région de Nyon a été de CHF 11'840.-, soit CHF 20.- par habitant.

La commune a adhéré au principe de solidarité DISREN mis en place par la Région de Nyon. En résumé, voici ci-dessous les dépenses engagées pour notre commune dans les projets validés en préavis au travers du DISREN en 2019 :

Préavis 39-2019	Extension Usine à Gaz
Préavis 42-2019	Maison de vins de la Côte
Préavis 43-2018	Aménagement cyclables traversée Perroy
Préavis 49-2019	RDU Eysins

- Pour 2019, notre participation aux cercles de solidarité s'élève à CHF 14'420.-, soit 0.32 points d'impôt (maximum possible 0.90 pt).

- Suite à une correction du lissage des impôts sur les gains immobiliers et sur les droits de mutation pour les années 2017 (CHF 3'276.51) et 2018 (CHF 2'762.13) un montant supplémentaire de CHF 6.038.- a été provisionné en 2019.
- Au total, un montant de CHF 20'458.- a été provisionné pour les différents projets DISREN.

Gudrun Russig était membre du Comité Directeur de cette association depuis le 14.06.2018.

#### 1.15 Société Foncière de la Région Yonnaise (SOFREN):

La Société foncière de la région yonnaise (SOFREN SA) exécute des opérations foncières permettant d'accélérer la réalisation de projets de la Région de Nyon, à laquelle elle appartient (création via le préavis 59-2010). Elle permet notamment d'acquérir des terrains pour des infrastructures ou activités répondant à un réel besoin à l'échelle de la région. Sur demande des communes, la Sofren peut ainsi intervenir lorsque des transactions foncières complexes sont nécessaires (négociations entre de nombreux propriétaires, échanges de parcelles, réaffectation de zones, etc.) Elle peut mettre à disposition des terrains pour des projets présentant un intérêt régional important : activités artisanales ou industrielles, logements à loyer abordable, développement urbain, etc.

Le rapport d'activité de la SOFREN se trouve sur le site internet de la Région de Nyon.

#### 1.16 Schéma Directeur de l'Agglomération Yonnaise – SDAN

Le SDAN rassemble 8 communes : Nyon, Crans-près-Céligny, Duillier, Eysins, Grens, Prangins, Trélex et Signy-Avenex. C'est l'occasion d'échanger sur les projets de développement de l'agglomération sur la base d'une gestion coordonnée de l'urbanisation, des transports et du paysage. Il prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre de «chantiers» portant sur des sites de développement au nord d'Eysins, de Nyon et de Prangins, sur des espaces publics et sur les mobilités douces.

La Municipalité a participé en 2019 à 26 séances de COPIL (Comité de Pilotage) et de POL SDAN (présence des communes membres uniquement).

Parmi les sujets traités en 2019 :

- La RDU (Route de Distribution Urbaine), facilitant le passage depuis Eysins via Nyon, Changins à Prangins, censée décharger le centre-ville de Nyon
- Requalification de la Route Suisse RC1 - Projet d'Agglomération 2<sup>ème</sup> génération
- Paléo Festival
- Collaboration avec le Grand Genève
- Travail de concertation concernant les ZIZA (zones industrielles et artisanales)
- Gare de Nyon – plate-forme ferroviaire : nouvelle planification

### 1.17 Assemblée des Syndics du district de Nyon

Sous la présidence de la préfecture, les communes du district de Nyon se sont rencontrées à 3 reprises en 2019. Les sujets principaux suivants ont notamment été discutés :

- Présentation des buts et principes pour la nouvelle péréquation financière intercommunale vaudoise (NPV)
- Présentation de l'école de Changins et de l'Agroscope
- Présentation de l'Association de la Fête de la Vigne
- Conditions d'utilisation des fonds de compensation des abris PCi - procédure de validation des abris
- Bilan et échange sur la LEM (loi sur les écoles de musique) : Ecoles de Musique de Rolle et Nyon et Conservatoire de l'Ouest Vaudois
- Système de gestion des zones d'activités
- Présentation de la cantonale des chanteurs 2020 à Gland
- Présentation de l'Association des services bénévoles vaudois (ASBV)
- Loi sur l'information
- Gestion et aménagement en économie alpestre – gestion de l'eau
- Présentation de l'OSEO-Vaud, antenne de Nyon – insertion professionnelle

### 1.18 Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les Syndics se sont réunis à 2 reprises pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes membres. Durant l'année 2019, les sujets suivants ont été abordés :

- Billetterie communale au service des festivals
- Nécessité, répartition des coûts bibliothèque médiathèque de Borex
- Harmonisation du mode de répartition des coûts de fonctionnement de la paroisse de la Dôle
- Organisation du transport pour la journée des drapeaux JOJ 2020
- Projet engagement – local 2020-2022
- Libre accès à tous les habitants Asse et Boiron dans les déchèteries sises sur le territoire Asse et Boiron
- Gestion des zones d'activités en vue de la mise en place d'une structure régionale pour l'élaboration de la stratégie de gestion des zones d'activités : nomination de 4 délégués au COPIL

### 1.19 Association des Communes Vaudoise (AdCV)

L'AdCV, qui regroupe 71 communes à ce jour, entend développer les principes même de l'égalité entre ses membres, de la responsabilité des autorités, et de l'autonomie communale.

Cette association continue son travail de l'ombre dans les difficiles négociations avec l'Etat, particulièrement dans le cadre de la péréquation, de la facture sociale et de la LEO, mais également lors de chaque projet de loi émanant du canton et qui risque de péjorer davantage les finances communales.

Les membres se sont réunis à 4 reprises en 2019 et les sujets suivants ont notamment été abordés :

- M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, a donné une conférence sur la perception de l'impôt par les communes.
- Mme Anouck Tschudi, Municipale à Clarmont, M. François Calame, Syndic de Bougy-Villars et M. Jean-Christophe de Mestral, Municipal à Aubonne, ont présenté une conférence titrée « Communes, Municipalités et installations solaires ».
- Des tables rondes ont été organisées afin d'examiner les compétences que les communes pourraient reprendre, notamment si la facture sociale était transférée au Canton.
- Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle a donné une conférence sur l'éducation numérique.

#### 1.20 Association de l'hôpital de zone de Nyon

La commune de Signy-Avenex est membre de l'Association de soutien des hôpitaux de l'ouest lémanique. Le rapport annuel se trouve sur le site internet de l'association.

## 2. Finances

Un préavis séparé est présenté pour commenter et présenter les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2019.

Le bouclage des finances communales pour l'année 2019 a montré un résultat positif consécutif notamment à des rentrées fiscales élevées des personnes morales comparativement au budget.

Les comptes 2019 présentent un bénéfice de CHF 10'274.32 pour un excédent de charges budgétées de CHF 233'745.-

#### 2.1 Taux d'imposition 2019

Le taux d'imposition fixé par le Conseil Général pour l'année 2019 est de 58 ct par franc. Il n'a pas été modifié.

#### 2.2 Valeur du point d'impôt

	2019	2018	2017
Valeur en CHF	43'125	44'702	39'144

### 2.3 Valeur du point d'impôt par habitant

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Signy-Avenex	73.59	75.51	69.04

### 2.4 Marge d'autofinancement

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Valeur en CHF	10'6717	436'573	443'218

On peut comparer la marge d'autofinancement au cash-flow d'une entreprise. Elle représente ce que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements, à l'achat d'actifs financiers ou au remboursement de ses dettes.

### 2.5 Endettement par habitant

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Valeur en CHF	6'294	6'572	6'626

### 2.6 Emprunt 2019

Aucun nouvel emprunt n'a dû être contracté en 2019. La trésorerie courante a pu faire face à tous les engagements approuvés dans le budget de fonctionnement.

La Fondation Signéranne bénéficie des deux avances à termes fixes (ATF) de CHF 1'300'000.- (échéance 2022) et de CHF 2'000'000.- (échu en 2019 et renouvelé jusqu'en 2026) de la commune depuis la reprise des bâtiments communaux en 2013. Les intérêts sont refacturés à la Fondation Signéranne majorés de 0,5%. Ces conditions de prêts sont définies dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties.

### 2.7 Amortissements

Les amortissements comptables légaux ordinaires ont été effectués et représentent un montant de CHF 82'715.

Un fond de réserve pour des travaux futurs (traversée du village, chemin piétons, etc...) a été créé pour CHF 90'000.-

## 3. **Domaines et Bâtiments**

Notre patrimoine financier est uniquement constitué de terrains/vignes et notre patrimoine administratif d'éléments publics (Abri PC, Chapelle, Couvert à fontaine, ...) depuis la vente de nos bâtiments locatifs à la Fondation Signéranne en 2013.

## 4. Travaux

### 4.1 Urbanisme

Mises à l'enquête : pour l'année 2019, la Municipalité a étudié 1 dossier de mise à l'enquête avec le soutien du Service Technique Intercommunal (STI) qui assiste la Municipalité dans ce domaine. Un permis de construire a été délivré.

La Municipalité a également mandaté le bureau d'urbanisme GEA Valloton à Lausanne afin de faire une pré-étude concernant la révision du Plan Général d'Affectation exigé par le Canton pour 2022.

### 4.2 Route

Les travaux d'entretien ordinaires des routes ont été effectués.

La signalisation de la zone 30 du centre du village a été complétée suite à la réfection du tapis de la rue des fontaines.

Des panneaux de signalisation usés et illisibles aux croisements des chemins AF ont été remplacés.

Des études pour des axes en mobilité douce ont été lancées sous l'égide de la Région de Nyon.

Le préavis 05/2019 pour un budget d'étude pour des travaux de grandes ampleurs sur la RC19 entre les giratoires de Fléchères et du moulin Veillet été voté pour le Conseil Général. Le montant à la charge de la commune de Signy-Avenex est de 85000 CHF TTC et l'étude doit débiter en fin du premier semestre 2020.

### 4.3 Parcs, promenades, cimetière

Les travaux de réaménagement du cimetière (extension du colombarium, création d'un jardin du souvenir) ont été validé par le Conseil Général avec le préavis 01/2019. Les travaux se sont réalisés durant l'année 2019.

Montant du préavis :	CHF 45'000.-
Coût final des travaux :	CHF 47'508.75
Aide de la Fondation Signéranne :	CHF 45'000.-

Le coût final des travaux est supérieur de 2'508.75. La Municipalité a également profité de rehausser l'accès au bac de la fontaine et un emplacement a été créé sur le jardin du souvenir afin de pouvoir fixer une plaque-souvenir des défunts.

### 4.4 Ordures ménagères et Déchèterie

La déchèterie intercommunale est à disposition des habitants des cinq communes d'Arnex, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex pour le dépôt des déchets «ménagers personnels» (professionnels non admis). Elle est ouverte le lundi et mercredi de 17h00 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 12h30. Le vendredi de 17h00 à 19h00 a été ajouté depuis le 01 juillet 2019 et semble donner satisfaction. L'extension horaire est maintenue.

Le groupe de travail qui gère la déchèterie est composé d'un membre de l'exécutif de chaque commune membre. La comptabilité et le secrétariat sont assurés par notre boursière.

Activités majeures pour 2019 :

- Ouverture le vendredi de 17h00 à 19h00 depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019
- Le comité de la déchèterie poursuit son étude pour réorganiser son fonctionnement (emplacement, horaire et personnel)

Pour 2019, la taxe forfaitaire annuelle sur la gestion des déchets a été maintenue par la Municipalité à CHF 80.- par habitant (CHF 200.- pour les entreprises). Pour rappel, les articles 32 et 32a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement imposent que l'élimination des déchets urbains soit financée au moyen d'une taxe payée par le détenteur de ces déchets. Cette taxe se doit d'être incitative.

Un bénéfice de CHF 5'769.74 a été attribué au fond de réserve affecté aux ordures ménagères.

#### 4.5 Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006 pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

La SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura.

Activités majeures 2019 :

- Changement de destinations de nos ordures ménagères qui sont transportées et incinérées dorénavant à Tridel (Lausanne) et non plus aux Cheneviers (Genève)

#### 4.6 Épuration

Le rinçage et le contrôle de nos canalisations se poursuivent à intervalle constant et contribuent au bon fonctionnement de notre réseau. De plus, des travaux d'entretien réguliers nous permettent de maintenir nos infrastructures dans un excellent état.

Suite au curage d'une canalisation en contrebas du chemin du midi, une chambre de visite a été rénovée et rehaussée pour faciliter le contrôle et l'entretien de cet axe qui était obstrué et provoquait des inondations dans la résidence en amont.

Le couvercle de la chambre de visite sur la parcelle 22 a été remplacé.

La Réhabilitation de la chambre C16.1 sur la parcelle N°75 de M. Nicolas Pradervand a été réalisée en profitant de l'entretien des installations attenantes de l'AEB.

#### 4.7 L'Association pour l'Épuration des Eaux usées du Boiron (AEB)

L'AEB est une association créée par les communes d'Arnex, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex. Celle-ci a pour but de récolter en commun les eaux usées de chaque village et de les diriger dans un collecteur de concentration avant de les transférer dans le réseau de la ville de Nyon pour les traiter au travers de la STEP de l'Asse.

En 2019, les activités principales du Comité de Direction ont été :

- Le suivi de l'entretien et du rinçage des canalisations avec rotation de 5 ans
- L'étude de la création d'une nouvelle association APEC PLUS en charge de la future construction et gestion d'une STEP intercommunale concernant 30 communes du district (Ville de Nyon – l'APEC, l'AEB, Prangins, Gingins-Chésereux), ceci dans le but de rationaliser au mieux le traitement des eaux usées et de traiter les micropolluants comme la loi fédérale y oblige
- L'élaboration du budget
- L'établissement des comptes et répartitions.

#### 4.8 Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN)

Les Services Industriels (SI) de la Ville de Nyon sont en charge de l'exploitation, l'extension et l'entretien d'un important réseau d'eau de boisson. Ce réseau s'étend sur le territoire des communes d'Arnex, Borex, Crans, Céligny, Nyon, Prangins, et Signy-Avenex. Au total, ce sont près de 28'000 habitants qui sont alimentés directement par les SI.

L'eau potable est fournie à partir de l'eau de 5 sources s'écoulant gravitairement et de 3 stations de pompage dans les nappes phréatiques, ainsi que de l'eau du lac fournie par la SAPAN.

Au travers de la SAPAN, les SI exploitent les installations qui approvisionnent plus de 50'000 habitants sur 20 communes en eau brute et potable à partir de l'eau du lac. Mise en service en 1983, la SAPAN a été construite pour compléter l'alimentation en eau de la région. L'eau pompée dans le lac à Promenthoux est acheminée à la station de filtration de l'Asse. En chemin, l'eau brute est livrée au Syndicat d'Arrosage de Nyon et Environs (SANE). Une fois traitée, l'eau est injectée dans le réseau d'eau potable en complément à l'eau de source.

Activités majeures 2019 :

- ☒ Rénovation et nouveaux raccordements du réseau au nord de la commune de Signy-Avenex entièrement pris en charge par les Services Industriels de Nyon.

## 5. Instruction publique et cultes

### 5.1 AEE (Association Enfance et Ecole Asse et Boiron)

Les tâches communales qui concernent la scolarité obligatoire sont suivies par l'AEE. Celle-ci gère également les réseaux au sens de la LAJE (Loi sur l'Accueil des Jeunes Enfants) regroupant les « mamans de jour », les UAPE, et les crèches. Ces activités parascolaires prennent une part toujours plus importante des tâches de l'AEE et obligent les communes à de très importants investissements chaque année.

Le Comité Directeur de l'AEE traite de nombreux dossiers lors de ses séances : les transports scolaires et l'élaboration des horaires, l'accueil parascolaire dans les unités d'accueil pour écoliers (UAPE), la gestion du nouveau restaurant scolaire, la gestion du mobilier, l'accueil de jour de la petite enfance dans les crèches, l'engagement et le suivi du personnel nécessaire à la bonne marche de toutes les activités qui en dépendent.

En 2019, le CoDir s'est réuni à 12 reprises pour 1'260 heures de travaux repartis parmi les 9 membres et le Conseil Intercommunal, sous la présidence de Jacques Mühlemann, à 3 reprises.

Activités majeures 2019 :

- Le Codir de l'AEE a engagé une nouvelle secrétaire pour son comité.
- L'AEE a révisé la politique tarifaire en déplaçant le rabais fratrie.
- L'AEE a modifié sa signalétique ainsi que celle de ses crèches.
- Lors du Conseil Intercommunal du 6 février 2019, Le conseil a refusé le préavis N° 12 tel que présenté. La partie bibliothèque publique fut refusée, la partie déménagement fut approuvée. Une des conséquences de cette décision fut le licenciement, pour raison économique, d'une bibliothécaire, effectif au 31 juillet. Au 31 août la 2<sup>e</sup> personne démissionnait pour suivre une autre voie. Le processus de recrutement, long et compliqué, imposé par le canton, s'est soldé en 2020 avec le recrutement d'une nouvelle bibliothécaire responsable. De la rentrée scolaire 2019-2020 jusqu'à la fin de l'année 2019, la bibliothèque est restée fermée aux enfants.
- Un financement de 10'000 CHF a été approuvé par le Conseil Intercommunal en septembre 2019 pour financer le projet de l'ESEP « Espace vivant », avec comme condition
  - Un délai maximum de 3 ans pour la réunion des fonds
  - L'attribution des fonds ne se fera qu'à l'obtention de l'ensemble du financement et uniquement pour l'achat de matériel entrant dans le cadre du projet et pas pour la rétribution de personne

Au 31 décembre 2019, sur les 85 enfants entre 5 et 16 ans de la commune de Signy-Avenex, 62 sont scolarisés auprès de l'établissement scolaire Elisabeth de Portes (ESEP), ce qui représente 83% des enfants du village.

## 5.2 Service médical et dentaire

La clinique itinérante scolaire permet un dépistage de l'ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins.

En 2019, sur 62 enfants de Signy-Avenex contrôlés, un enfant a suivi un traitement.

Pour la commune de Signy-Avenex, le montant annuel à notre charge pour le fonctionnement de la clinique dentaire est de CHF 4.50 par habitant comme pour l'année précédente.

La commune a été convoquée 2 fois aux assemblées générales ordinaires. La clinique dentaire regroupe 35 communes de La Côte.

## 5.3 Temples et cultes

La chapelle de Signy-Avenex est utilisée par la Paroisse de la Dôle principalement. C'est cette dernière qui gère les occupations. La paroisse allemande y célèbre également des cérémonies.

### Paroisse catholique de Nyon

Participation financière selon convention intercommunale et en fonction du nombre d'habitants.

## 6. **Police**

### 6.1 Contrôle des habitants

- Population au 31.12.

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Population	586	598	566
Nombre de ménages	250	250	245

- Mutations

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Arrivées/Départs	60/74	18/19	83/69
Mariages	4	0	1
Naissances	8	3	10
Décès	3	1	2

- Délivrés

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Pièces d'identité	18	13	17
Permis pour étrangers	150	139	111

- Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2019

La nouvelle loi sur l'octroi de la nationalité est entrée en vigueur au 1 janvier 2018. La Municipalité s'est mise en conformité avec les directives cantonales.

Les conditions d'octroi de la nationalité sont plus difficiles qu'auparavant. La commission de naturalisation ne s'est pas réunie en 2019.

Quatre personnes ont obtenu la nationalité suisse en 2019 et le droit de cité vaudois.

## 6.2 SDIS Nyon-Dôle (Service de défense incendie et secours)

Depuis 2014, le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont.

Ensemble, ce sont plus de 255 hommes et femmes qui assurent 24h/24 les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon jusqu'à la Dôle.

Activités majeures 2019 :

- Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 255 sapeurs-pompiers répartis comme suit
- 122 au détachement premier secours (DPS)
- 111 au détachement d'appuis (DAP)
- 22 à l'école de formation (EF)
- Nombre d'intervention 555, dont 6 interventions sur Signy.
- Achats en 2019
  - o Le Codir a soumis au conseil intercommunal les préavis suivants
  - o Préavis 11/2019 Comptes 2018
  - o Préavis 12/2019 remplacement du véhicule Zorba 291 (Unimog St Cergue par un véhicule Ford Ranger)
  - o Préavis 13/2019 Budget 2020
  - o Préavis 14/2019 Remplacement du véhicule Zorba 122 (tonne pompe)
  - o Il s'est également prononcé sur le changement de central téléphonique en urgence

Autre manifestation importante en 2019 :

L'organisation de la 112ème Assemblée de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers à Chésereux les 3 et 4 mai. Cela représente 466 participants, 780 repas servis sous la cantine.

### 6.3 Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

L'ORPC) du district de Nyon est organisée en bataillon et compte 880 hommes répartis dans 6 compagnies.

L'engagement de l'ORPC a représenté 5300 jours de service répartis comme suit : 3769 au profit de l'instruction ; 1500 jours d'engagements au profit de tiers ; et enfin 31 jours d'engagement lors de situation d'urgence.

L'ORPC intervient principalement pour le montage et démontage de la patinoire éphémère de Nyon, pour les jardins en fête à Duillier et à l'occasion du Triathlon de Nyon, ainsi que pour la Désalpe de St-Cergue. Depuis 2015, elle est engagée à l'occasion du festival Paléo, Cette année elle a été également engagée lors de la fête des Vignerons à Vevey.

Les interventions en faveur de la collectivité représentent plus de 1500 jours de services.

Les opérations d'urgence sont surtout des aides aux Sapeurs-Pompiers lors d'incendies ou d'accidents de circulations ou encore lors d'inondations et également aide à la Gendarmerie pour diverses missions.

L'ORPC poursuit la transformation du bâtiment de Prangins.

Le CoDir a procédé à la révision des statuts de l'ORPC et les a transmis aux communes membres pour consultation et remarques.

## 7. **Sécurité sociale**

La participation de notre commune en 2019 a été de CHF 989'567.- ou environ CHF 1'688.- par habitant.

	2020	2019	2018	2017
Budget	1'127'200	881'850	816'152	801'730
Compte	-	989'567	1'053'507	865'761

Pour les comptes 2019, le décompte provisoire montre une charge supplémentaire de CHF 107'717.- par rapport au budget 2019 transmis par le canton.

### 7.1 Association Régionale d'Action Sociale (ARAS)

L'ARAS a deux buts principaux :

1. L'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS)

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre Social Régional pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'Assurances Sociales pour le RAAS.

Nombre de demandes RI (Revenu d'Insertion) :

Pour notre commune, le tableau ci-dessous montre le nombre de dossiers traités sur l'année, ainsi que le nombre de demandes pour lesquelles une décision de refus a été rendue :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Demandes	5	1	5
Refus	0	0	1

#### 7.2 Association Vaudoise d'Aide et des Soins à Domicile (AVASAD)

En 2019, les communes participent au financement de cette association pour 1/3 total des coûts. Le reste étant à la charge du canton. Dès 2020, le canton prendra l'entier de la somme à charge.

En conclusion, la Municipalité exprime ses remerciements tant au Conseil Général et à son bureau, qu'au personnel communal, pour leur engagement sans réserve en faveur de notre commune.

Au vu de ce qui précède, nous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY AVENEX

Vu le préavis municipal 05/2020 sur le Rapport de gestion - Exercice 2019

Où le rapport de la commission de gestion,

Attendu que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'adopter le rapport de gestion 2019 tel que présenté
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2019.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 4 mai 2020 pour être soumis au Conseil Général de Signy-Avenex.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Frédéric Rey



Marianne Bardel

Signy, le 4 mai 2020